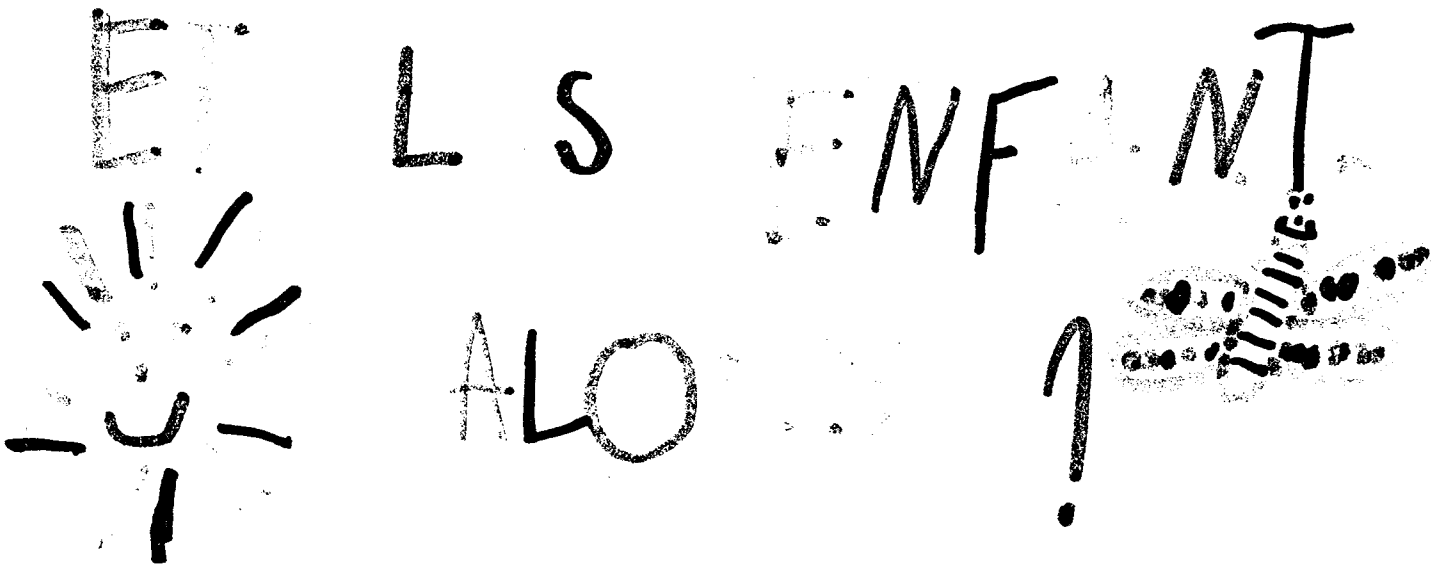


Mémoire



Présenté  
À la Commission des affaires sociales

Par  
Les éducateurs et éducatrices  
du  
CPE Joie de Vivre

Sur le Projet de loi 124  
« Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance »

#### Description du groupe signataire :

Les éducateurs et éducatrices du CPE Joie de Vivre (St-Jean-sur-Richelieu) incluant les installations : « Les Amis de la Rivière », « L'envolée des papillons » et « Les p'tits bouts d'entrain ».

La Mission des éducateurs et des éducatrices est d'offrir un service de qualité assurant l'épanouissement de l'enfant dans le respect de ses différences.

#### Nos réalisations :

- Prix « Coup de pouce » du gala Excellence au colloque de l'Association CLSC-CHSLD grâce à la signature d'un protocole CLSC/CPE.
- Intégration au travail de personnes handicapées en association avec le Centre de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort.
- Mise en place du projet « Jouer, c'est magique ».
- Intégration d'enfants à besoins spéciaux.

#### **Introduction**

Par ce mémoire, les quarante-huit éducateurs et éducatrices en installation du CPE Joie de Vivre veulent vous communiquer leurs inquiétudes par rapport à la qualité et le maintien des services donnés aux enfants et à leur famille, suite au dépôt du Projet de loi 124.

En tant que professionnels oeuvrant auprès des enfants, nous croyons fermement à la primauté du programme éducatif, au maintien du soutien pédagogique et au rôle social de notre CPE dans notre milieu.

Nous craignons que le Projet de loi 124 et ses implications, nous empêchera d'accompagner les enfants adéquatement dans leur développement. C'est pourquoi nous sommes en désaccord avec le Projet de loi.

Dans un premier temps, nous parlerons de l'importance du programme éducatif dans notre CPE et des conditions nécessaires à son application.

Son importance :

- Amène une cohérence dans les interventions éducatives.
- Favorise le développement harmonieux de l'enfant.
- Permet de se faire reconnaître en tant que professionnels de la petite enfance.
- Donne la chance à tous les enfants d'atteindre les pré-requis essentiels à l'intégration du monde scolaire.

Les conditions nécessaires à son application :

- Soutien pédagogique :<sup>1</sup>
  - ◆ coordonnatrice disponible
  - ◆ conseillère pédagogique
  - ◆ éducatrices spécialisées
  - ◆ accès aux ressources disponibles dans le milieu
- Soutien financier : obtenir des subventions inhérentes à l'engagement que représente l'application d'un programme éducatif de qualité.
- Valorisation et **reconnaissance** du rôle social et éducatif des éducateurs et éducatrices en petite enfance.

---

<sup>1</sup>Dans ce document le féminin est généralement utilisé pour des raisons pratiques compte tenu de la prédominance dans le réseau.

Suite à l'analyse de la Loi 124, nous remarquons l'absence du concept « programme éducatif ». Nous craignons que la « démarche éducative » inscrite dans le Projet de loi, ouvre la porte à une interprétation erronée de la qualité éducative offerte aux enfants.

L'importance de maintenir le soutien pédagogique.

Le soutien

- permet de répondre aux besoins individuels des enfants (l'enfant est unique).
- permet aux enfants ayant des besoins spéciaux ainsi qu'à leur famille de recevoir tout le support et l'aide auquel ils ont droit.

Nous craignons qu'en l'absence d'un soutien pédagogique quotidien, engendré par les coupures au niveau du réseau, l'éducateur ou l'éducatrice se retrouve isolé face aux difficultés qu'il ou qu'elle rencontre. Ceci aurait pour conséquence d'affaiblir la portée des interventions à long terme. Et que dire des conséquences sur la santé physique et psychologique du personnel éducateur.

Rôle social de notre CPE.

Le rôle social du CPE est de prévenir, dépister et mettre en œuvre des moyens d'interventions visant les problématiques suivantes:

- retards de développement
- problèmes de comportement et d'adaptation
- négligence parentale : abus physiques, psychologiques et sexuels, manque de stimulation.

Également, nous devons travailler en partenariat avec les parents et les organismes communautaires.

MÉMOIRE présenté à la Commission des affaires sociales  
par les éducateurs et éducatrices des installations du CPE Joie de vivre  
Le 23 novembre 2005

---

Notre crainte est que le démantèlement du réseau affaiblisse la qualité des interventions précoces dû à un manque de ressources financières engendré par les coupures dans le réseau.

En conclusion, nous, les éducateurs et éducatrices du CPE Joie de Vivre, rejetons le Projet de loi 124. Nous croyons fermement au modèle actuel et ne désirons, en aucun cas, nous en départir. Notre conviction profonde est de défendre les droits de tous les enfants à recevoir des soins de qualité. N'oublions jamais qu'une petite enfance en santé fait une société de demain en meilleure santé ( prévenir au lieu de guérir).

Une éducatrice doit être...

**Créative** comme Picasso  
**Rapide** comme l'éclair  
D'une **résistance** à toute épreuve  
**Gaie** comme un pinson  
**Tendre** comme un Câlinours  
**Ingénieuse** comme un Schtroumpf

De plus, elle doit avoir...  
Une **mémoire** d'éléphant  
Une **patience** d'ange  
Un **corps garanti** à toute épreuve  
Des **yeux tout le tour de la tête**  
Un **filtre nasal**  
Un **répondeur automatique** intégré  
Un **microphone incorporé**  
Un **dos large**  
Des **oreilles bioniques** avec contrôle d'intensité  
**Huit bras** comme une pieuvre

Des **doigts de fée**  
Des **jambes d'athlète**  
Une **vessie de cinq litres**  
Un **système immunitaire révolutionnaire**  
Une **femme orchestre** quoi!

**UNE SUPER WOMEN**  
Et bien sûr elle doit défendre  
les droits des enfants